

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 OCTOBRE 2009

### COMPTE-RENDU

#### Présents :

FELIX Pierre (Beynost)

BERTHOU Jacques – BODET Jean-Marc – ESCOBESSA Sylvie - GIRON Aurélie - PROTIÈRE Pascal - (Miribel)

COLLOMB Jacques – GADIOLET André (Neyron)

GOUBET Pierre - GUILLET Eveline – PELARDY Marc (Saint-Maurice-de-Beynost)

GRUMET Robert - LOUSTALET Bruno (Thil)

GEOFFRAY Jean-François - MERCANTI Henri (Tramoyes)

*La séance débute à 20h30.*

#### 1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En application des dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Monsieur Marc PELARDY est nommé secrétaire de séance.

#### 2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 09/07/2009

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance plénière du 09 juillet 2009.

### III- AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : P. PROTIÈRE

#### a) Délégation de pouvoirs au Président / information du conseil

#### Espace aquatique

	Lots	Titulaires	Total € HT
1	Gros œuvre	LAMY / SAS BESSARD	2 366 000.00
2	Charpente bois arborescence	HAAS WEISROCK	317 922.00
3	Bassins inox revêtu	A § T EUROPE SPA	1 457 775.60
4	Couverture étanchéité vêtue	SMAC	757 381.49
5	Menuiseries extérieures alu	METALLERIE DU FOREZ	336 313.72
6	Métallerie serrurerie	METALLERIE DU FOREZ	223 264.57
7	Menuiserie intérieure bois	IDEM	229 611.34
8	Plâtrerie-plafond suspendu-peinture	MEUNIER	134 874.80
9	Carrelage-revêtement sols souples	SNIDARO	739 200.00
10	Equipement de vestiaires-sanitaires	SUFFIXE	214 451.00
11	Sauna Hammam	SUEDE SAUNA	49 819.00
12	Pentagliss	SPOT	81 100.00
13	Appareils élévateurs	ATSET	21 631.07
14	Electricité courants forts	ELEC 4	341 287.32
15	Electricité courants faibles	BRUNET	150 000.00
16	Chauffage ventilation	SNEF	769 985.63
17	Plomberie sanitaire	GOIFFON	172 500.00
18	Traitement d'eau-jeux d'eau	HERVE THERMIQUE	915 193.22

19	Contrôle d'accès	ELISATH	83 036.50
20	Terrassement généraux - VRD	EIFFAGE TP / BRUNET	593 585.50
21	Espaces verts	NATURE+LAQUET	333 237.82
22	Toiles tendues	MEUNIER+V1	177 765.28
TOTAL			10 465 935.86

Pour mémoire le montant des travaux approuvé lors de l'APD (délibération du 15/12/2008) était de 10 928 000 € HT.

Pascal PROTIÈRE rappelle que les marchés publics supérieurs à 5M d'Euros doivent faire l'objet d'un avis de la Commission d'Appel d'Offres. En l'espèce, celle-ci s'est réunie le 22 septembre 2009 et a entériné la liste des entreprises attributaires. La consultation s'est avérée fructueuse puisque l'ensemble des lots a été pourvu pour un montant inférieur aux prévisions d'environ 500'000€, alors même que certaines options qui bonifient les prestations de l'équipement ont été retenues. Rétrospectivement, l'ouverture des plis conforte les élus qui ont œuvré à lancer rapidement la consultation.

#### Aménagement de la halte ferroviaire des Echets

Lots	Titulaires	Total € HT	Estimation MOE
Unique	AXIMA	517 923.60	808 472.50

#### Fourniture de bacs et sacs translucides

Lots	Titulaires
1 Fourniture et mise en place de bacs roulants	CONTENUR
2 Fourniture de sacs translucides	PTL

CONTENUR	<i>Enquête initial = 9 493,25 € TTC</i>
	<i>Bac dotation initiale 340 l = 89,70</i>
	<i>Bac dotation initiale 660 l = 180,60</i>
	<i>Bac commandes ultérieures &gt; 10 u 340 l = 113,62</i>
	<i>Bac commandes ultérieures &gt; 10 u 660 l = 204,52</i>
	<i>Bac commandes ultérieures &lt; 10 u 340 l = 101,66</i>
	<i>Bac commandes ultérieures &lt; 10 u 660 l = 192,56</i>

PTL	Sacs translucides 50 l dotation base = 71,21 les milles
	Sacs translucides 100 l dotation base = 98,72 les milles
	Sacs translucides 50 l dotation complémentaire = 81,89 les milles
	Sacs translucides 100 l dotation complémentaire = 113,40 les milles

#### Collecte et tri des déchets ménagers recyclables

Lots	Titulaires	Prestation	Total € HT	Estimation MOE
Unique	VEOLIA PROPRETE	Collecte et tri	248 728.69	384 399.80
		Distribution	24 356.03	

Pascal PROTIÈRE rappelle que le coût de la collecte en points d'apport volontaire s'élevait en 2008 à 220'000€ environ. L'offre financière de Veolia s'avère donc très compétitive et minore le surcoût lié au passage au porte-à-

porte. Le marché du tri sélectif a été signé pour une durée de trois années afin de le faire coïncider avec le marché de collecte d'ordures ménagères. Suite à une remarque de Pierre GOUBET, il précise que la diffusion des sacs transparents aux habitants sera opérée par l'entreprise elle-même. Chaque foyer se verra remettre une dotation pour une année, soit environ une soixantaine de sacs par foyer.

En réponse à Jean-François GEOFFRAY, il précise que les points d'apport volontaires feront l'objet d'une récupération par la Communauté de communes du Canton de Montluel. Marc PELARDY suggère que la Commission Environnement réfléchisse à une meilleure redistribution des points d'apport volontaire pour le verre sur le territoire. Pascal PROTIÈRE et Henri MERCANTI approuvent cette remarque. Ils proposent que chaque commune mène une réflexion en interne sur cette question.

#### **b) Modification du tableau des emplois permanents**

Monsieur le rapporteur présente à l'assemblée un projet de modification du tableau des emplois permanents de la CCMP au 1<sup>er</sup> novembre 2009 portant sur la filière culturelle.

La rentrée de l'Académie de musique et de danse et l'organisation des interventions musicales en milieu scolaires nécessitent une modification du tableau des emplois permanents de la collectivité pour s'adapter aux impératifs du service 2009/2010 (nouvelles inscriptions, départ d'agents, non renouvellement de contrats, réorganisation des services...).

En marge de la présentation du tableau des emplois, Pierre FÉLIX indique que le nombre initial de préinscriptions du mois de juin dernier a chuté au cours du mois de septembre. Cette situation doit conduire les services et les élus à réfléchir à la capacité d'accueil optimisée de l'Académie et aux modalités d'inscription. Pascal PROTIÈRE rappelle cependant que 810 élèves étaient inscrits à la fin de l'année scolaire 2008-2009 et que ce chiffre correspond à peu près au nombre d'élèves inscrits à la rentrée de septembre.

Un débat s'engage sur les associations musicales situées sur la Commune de Beynost et qui sont financées par la Communauté de communes. Pierre FÉLIX rappelle que le nombre important des élèves de l'Académie de Musique et de Danse issus de la Commune de Beynost témoigne selon lui d'un besoin sur la Commune.

Pierre GOUBET s'étonne de ces propos. Une multiplication des sites irait à l'encontre des préconisations du rapport rendu par le cabinet ACTI PUBLIC, qui incitait plutôt au regroupement de l'ensemble des activités sur le site des Balmes. Pascal PROTIÈRE précise que la CCMP n'ouvrira pas de site supplémentaire sur Beynost mais qu'il est souhaitable qu'une convention d'objectifs établisse une meilleure coordination pédagogique entre les associations beynolanes, subventionnées par la CCMP, et l'Académie de Musique. Pierre FÉLIX approuve ces propos.

Par ailleurs, concernant le tableau des emplois, Marc PELARDY estime que le détail des heures fournies aux élus n'est pas assez précis. Les intervenants en milieu scolaire, ainsi que les heures effectivement créées pour l'enseignement ne sont pas assez distinguées des heures créées ou supprimées suite à la réorganisation de l'Académie. Jean-François GEOFFRAY s'accorde avec ces propos. Avec l'accord de l'Assemblée, Pascal PROTIÈRE propose de remettre au vote la modification du tableau des emplois au Conseil du 5 novembre.

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE**

1/ SURSOIT Á STATUER sur les modifications au tableau des emplois permanents tel que présenté,  
2/ REPORTE AU CONSEIL DU 5 NOVEMBRE le vote du nouveau tableau des emplois permanents de la Communauté de communes.

#### IV- AFFAIRES FINANCIERES

Rapporteur : B.LOUSTALET

##### a) Décision modificative

Cf. annexe jointe au compte-rendu.

Marc PELARDY précise, au regard de l'opération sur le Bassin de Polxing, que certains ouvrages de lutte contre le ruissellement sont en mauvais état et ne sont pas prêts à être soumis à des pluies torrentielles. Pascal PROTIERE précise que Frédéric WILCZAK, Directeur Général des Services Techniques, a pour mission générale d'améliorer la satisfaction des communes à ce sujet en élaborant une véritable politique de suivi des entretiens d'ouvrages.

Vu l'avis de la Commission Finances de la CCMP réunie le 30 septembre dernier,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE**

**1/ APPROUVE Á L'UNANIMITÉ la Décision Modificative n°2**

##### b) Contrat de prêt

Monsieur le responsable de la commission des finances rappelle que les crédits inscrits au budget primitif 2009 de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau prévoient le financement des opérations de la section d'investissement par un prêt de 9 150 073.96 €.

Il informe qu'une consultation portant sur une première enveloppe de 6 millions d'euros a été lancée fin septembre auprès de différents organismes bancaires sur la base des pré-requis suivants :

- S'assurer le financement de ses investissements à des conditions garanties et conformes
- Réduire au maximum les risques financiers (exposition au risque de taux et de change notamment) et juridiques
- Optimiser la charge de ses frais financiers

A l'issue de cette consultation, quatre offres ont été déposées à la CCMP. La commission des finances réunie le 30/09/2009 a donné un avis favorable à l'offre de la CAISSE D'EPARGNE.

Monsieur le rapporteur explique les conditions de cette offre.

##### Caractéristiques principales du prêt

Montant : 6.000.000 €

Phase de préfinancement revolving : 12 mois

Durée : 15 ans à compter de la date de consolidation

Amortissement : au choix lors de la consolidation

Périodicité : au choix lors de la consolidation

<u>Conditions phase pré-financement</u>	<u>Caisse d'Epargne</u>
Commission sur tirage	0€
Commission non utilisation	0.10% sur 80% positif
Frais de dossier	0 €
Nombre de tirage	illimité
Minimum	75 000 €

Remboursement anticipé	Préavis 2 jours 0€ indemnité
------------------------	---------------------------------

<u>Index pré-financement</u>	<u>Caisse d'Epargne</u>
Eonia	+ 0.60
TAG 1 à 12 mois	
EURIBOR 1 à 12 mois	+0.45 (3M)

Produits proposés	Caisse d'Epargne
Taux révisable sur index	EURIBOR 3-6-12 +0.50%
Taux fixe	<u>Taux garanti</u> 3.79% trim / 6 mois 4.06% trim / 12 mois (exact / 360)  Au-delà nouvelle cotation
Multi périodes	<u>Phase 1</u> 4ans = 2.95% 5 ans = 3.19% 6 ans = 3.38%  <u>Phase 2</u> Euribor +0.55% Ou Taux fixe Ou remboursement anticipé

Jacques BERTHOU regrette qu'un tableau de remboursement de la dette n'ait pas été joint à la note de synthèse afin de faciliter le travail des élus communautaires. Marc PELARDY s'accorde avec cette remarque. Il précise par ailleurs que la Commission demeure un organe consultatif, la décision finale revenant au Conseil communautaire. Dès lors, il est légitime que les conseillers communautaires aient la même information que les membres de la Commission Finances. Suite à ces remarques, Bruno LOUSTALET précise que les annuités de remboursement s'élèvent à 531'000<sup>E</sup>, soit environ 6,25% des recettes. Pascal PROTIÈRE indique que le tableau des amortissements sera joint au compte-rendu.

Pierre GOUBET estime qu'une véritable prospective financière est nécessaire pour prendre une décision aussi importante. Pascal PROTIÈRE rappelle que les éléments de prospective ont été réactualisés en février 2009 par le cabinet KPMG.

Sylvie ESCOBESSA souhaite connaître pour sa part la trésorerie dont dispose actuellement la CCMP. Olivier JACQUETAND répond que l'opération du lotissement des Araignées à la fin du mois de novembre demandera un investissement conséquent de la part de la collectivité avant la vente prochaine des parcelles.

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur M. Bruno LOUSTALET,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE**

**1/ AUTORISE Á L'UNANIMITÉ le Président à signer le contrat de Prêt tel que présenté**

2/ HABILITE le Président à procéder ultérieurement, sans autre délibération, à l'ensemble des opérations consécutives à l'exécution du Prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Le Conseil communautaire sera tenu informé des opérations financières exécutées dans le cadre de la présente délégation, dans les conditions prévues à l'article L. 2122-23 du C.G.C.T.

c) Subventions 2009 / complément

► Monsieur le rapporteur présente l'association A3CFAL (Association des Citoyens de la Côtère Contre le Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise). Il informe que l'association, enregistrée en Préfecture le 19/07/2007, s'oppose au choix du fuseau A du Contournement Ferroviaire Nord de l'Agglomération Lyonnaise. Il informe que la CCMP par délibération du 15/02/2006 s'est déjà positionnée sur ce dossier en prenant une motion contre ce fuseau soutenant la démarche engagée par l'A3CFAL et la Communauté de Communes du Canton de Montluel

Il ajoute que par délibération du 13/11/2008 une subvention de 1 000 € avait été accordée à l'association qui n'a pu faire l'objet d'un versement sur l'exercice 2008. Il propose de délibérer à nouveau pour permettre sur 2009 son versement.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE**

1/ DECIDE Á L'UNANIMITÉ d'octroyer une subvention de fonctionnement de 1 000 € à l'association A3CFAL (Association des Citoyens de la Côtère Contre le Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise) au titre de l'année 2009.

2/ AUTORISE le Président à procéder à son versement.

*La dépense sera prise sur l'article 6574 du budget communautaire 2009.*

► Monsieur le rapporteur informe que l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) a fait une demande de subvention de 200 € au titre de l'année 2009.

Partenaire de la démarche PLH, il propose de répondre favorablement à cette demande de soutien.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE**

1/ DECIDE Á L'UNANIMITÉ d'octroyer une subvention de fonctionnement de 200 € à l'ADIL de l'Ain au titre de l'année 2009

2/ AUTORISE le Président à procéder à son versement.

*La dépense sera prise sur l'article 6574 du budget communautaire 2009.*

d) Gendarme mobile / prise en charge de l'hébergement pendant la période estivale

Monsieur le Président rappelle que le 24/06/2009 le Conseil a décidé de participer à hauteur de 5 000 € au logement des gendarmes mobiles en renfort sur la Côtère pendant la période estivale 2009. Il informe que le coût de l'hébergement 2009 s'élève pour la CCMP à 5 670 €, soit 63 nuitées du 30/06 au 31/08. Il propose de délibérer pour réviser le montant initial.

Marc PELARDY signale que les gendarmes mobiles n'ont pas occupé les logements mis à leur disposition au cours du mois d'août et s'interroge sur le renouvellement de cette prise en charge. Pascal PROTIÈRE explique qu'il n'a jamais été précisé que la brigade serait affectée à ces deux cantons ; néanmoins, il estime qu'au rapport d'activité des gendarmes mobiles doit être remis à la CCMP

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE**

1/ DECIDE Á L'UNANIMITÉ au titre de l'année 2009 de participer à hauteur de 5 670 euros au logement des gendarmes mobiles présents pendant la période estivale en renfort des effectifs de gendarmerie de la Côtère.

2/ AUTORISE le Président à procéder au règlement de la dépense

*La séance s'achève à 22h30.*

À Miribel, le 15/10/2009  
Le Président  
Pascal PROTIERE